

AFASE

JUSTIFICATIFS ACCEPTES POUR LE PAIEMENT :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte de combattant
- Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen
- Carte de demandeur d'asile non admis provisoirement au séjour (article L.741-4 2° à 4°)
- Carte AME (aide médicale d'Etat)

TOUTES LES PIECES DOIVENT ETRE EN COURS DE VALIDITE ET LE CAS ECHEANT TRADUITES

NB : Une seconde pièce d'identité pourra éventuellement vous être demandée.